

DECISION DU PRESIDENT
2026DECISION98

Objet : Devis avec la société AMVB– Acquisition et installation d'une banque d'accueil PMR pour la médiathèque du Beignon Basset située au Poiré sur Vie.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société AMVB : 11 bis rue des Landes Rousses – ZI la Croix des Chaumes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE, pour l'acquisition et l'installation d'une banque d'accueil PMR pour la médiathèque du Beignon-Basset située au Poiré sur Vie,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis de la société AMVB, pour l'acquisition et l'installation d'une banque d'accueil PMR pour la médiathèque du Beignon-Basset située au Poiré sur Vie, pour un montant total de 6 960,41 € HT, soit 8 352,49 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 6 juillet 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.